

- ↵ **Election sénatoriales** : Le Conseil Municipal a procédé à l'élection de trois délégués et de trois suppléants pour les prochaines élections sénatoriales :
- Délégués titulaires : Monsieur Damien CROS, Monsieur Jacques VIDAL, Madame Elisabeth VIDAL ROQUE,
 - Délégués suppléants : Monsieur Pierre LANDES, Monsieur Marc DURAND, Madame Rose CHABBERT.
- ↵ **Aménagement du cœur du Village** : Le Conseil Municipal décide de valider l'avant projet modifié du 06 mai 2004 réalisé par la maîtrise d'œuvre Valérie LABARTHE et EPURE et concernant l'aménagement du cœur du village.
- ↵ **Travaux d'Electrification Rurale – Programme 2004** : Le Conseil Municipal décide de confier la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'électrification rurale au Syndicat Départemental d'Electrification Rurale (S.D.E.T.).
- ↵ **Fêtes du 14 juillet** : Le Conseil Municipal décide de prendre en charge financièrement l'organisation du 14 juillet. Pour cela, la somme de 2 500 euros sera mandatée au Comité des Fêtes sur présentation du bilan financier et des justificatifs des dépenses.
- ↵ **Immeuble Centre de Secours** : Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Tarn (SDIS) la convention concernant le transfert en pleine propriété de l'ensemble immobilier du Centre de Secours de BRASSAC.
- ↵ **Travaux Temple** : Le Conseil Municipal fixe à 30 % du montant du montant des travaux (soit 5 173 euros) la participation financière de la commune versée à l'Eglise Réformée de la Montagne Secteur de Brassac pour les travaux réalisés au Temple de Brassac.
- ↵ **Etat faisabilité Réseau de chaleur** : L'étude relative à la création de chaufferies automatisées au bois est confiée au Groupement DEBAT/Biomasse Normandie pour un montant de 8 220 euros. Le Conseil Régional est sollicité dans le cadre du Programme PRELUDE pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 70 % (6 174 euros).
- ↵ **Statuts Communauté de Communes « Sidobre Val d'Agoût »** : Le Conseil Municipal valide la proposition de modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes.
- ↵ **Evaluation des charges** : Monsieur le Maire présente dans le détail le rapport de la "Commission locale d'évaluation des charges transférées" de la Communauté de Communes "Sidobre - Val d'Agoût". Il expose que ce rapport doit permettre de déterminer les attributions de compensation des communes.
- Le Conseil municipal, :
- valide l'évaluation des charges transférées à la communauté par la commune de BRASSAC, pour un montant total de 48293 euros.
 - approuve le calcul de l'attribution de compensation de la commune pour un montant de 456 774 euros.
- ↵ **Travaux Chemin de Veyrié 2^{ème} Tranche : Demande subvention départementale** : Le projet de modernisation du chemin de Veyrié 2^{ème} tranche est adopté, et une subvention de 7 624 euros est sollicitée auprès du Conseil Général dans le cadre du Fonds de Développement Territorial Programme 2004.
- ↵ **Subvention exceptionnelle Championnat de France** : Sur proposition de la Commission « Mouvements associatifs, sportifs et culturels », le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle égale à 50% des frais d'hébergement, avec un montant des dépenses plafonné à 1.500 euros par déplacement, pour toutes les associations locales dont une équipe ou un adhérent domicilié sur le territoire de la commune sont sélectionnés en Championnat de France.